

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. TITRE

Achat d'un broyeur à boulets de table.

2. PORTÉE

2.1. Introduction

Le Laboratoire de sécurité des produits (LSP) a besoin d'un broyeur à boulets de table polyvalent pour la préparation d'échantillons de produits de consommation. Le broyeur sera utilisé pour déterminer les composés dangereux qui se trouvent dans le plastique, la peinture, les fibres et les cosmétiques.

2.2. Objectifs du besoin

Pour obtenir des résultats fiables et précis, il est essentiel que les échantillons soient homogénéisés à un degré de finesse analytique adéquat. Le broyeur à boulets permet de préparer des échantillons de matériaux durs, fragiles et fibreux en réduisant leur taille. Cet instrument peut être utilisé pour le broyage à sec, humide et cryogénique de petites quantités d'échantillons destinés à une gamme d'applications allant des échantillons fibreux, cassants, mous, moyennement durs et durs.

2.3. Contexte et portée spécifique du besoin

LSP possède actuellement un broyeur qui peut servir à préparer certains échantillons de matériaux fragiles, mais il n'offre pas le degré de finesse analytique ni la polyvalence d'un broyeur à boulets. En effet, il ne peut être utilisé que pour le broyage à sec de particules dont la taille est égale ou inférieure à 250 µm, alors qu'un broyeur à boulets peut servir au broyage à sec, humide et cryogénique de particules dont la taille est égale ou inférieure à 5 µm. Actuellement, les échantillons de peinture et de plastique doivent souvent être limés à la main et tamisés manuellement pour assurer un certain degré d'homogénéité. Un broyeur à boulets améliorera considérablement l'homogénéité des échantillons, ce qui permettra d'obtenir des résultats davantage reproductibles et de réduire le temps passé à réduire manuellement la taille des échantillons.

Le broyeur à boulets soutiendra les activités essentielles d'évaluation et de gestion des risques des produits de consommation en vertu de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et ses règlements régissant les cosmétiques, et du Plan de gestion des produits chimiques.

3. BESOINS

3.1. Tâches, activités, produits livrables et/ou étapes clés

L'objectif de cette demande est d'acquérir un broyeur à boulets de table.

3.2. Spécifications et normes

- Le broyeur doit être capable de produire une finesse de broyage égale ou inférieure à 20 µm.
- Le broyeur doit être équipé de six (6) stations de broyage pour traiter jusqu'à six (6) échantillons simultanément.

- Le broyeur doit être capable de s'adapter à des bocaux de 5 mL à 35 mL ou à des gammes plus larges de façon à pouvoir traiter différents volumes d'échantillons.
- Le broyeur doit pouvoir accueillir une large gamme d'outils de broyage, y compris les outils faits de polytétrafluoroéthylène (PTFE), d'acier inoxydable et de carbure de tungstène, afin de traiter un large éventail de matériaux de dureté différente.
- Le broyeur doit être adapté au broyage à sec, humide et cryogénique.
- Le broyeur doit pouvoir fonctionner avec une fréquence de pulvérisation vibratoire de 10 à 35 Hz (ou plus).
- Le broyeur doit pouvoir accomplir des périodes de broyage de 10 minutes à 24 heures (ou plus) afin de pouvoir préparer une grande variété d'échantillons.
- Le broyeur doit être capable de stocker au moins 10 méthodes pour différentes applications.
- Le broyeur doit être équipé d'une enceinte de sécurité.
- Le broyeur doit fonctionner sous une tension de 120 V.

Le fournisseur doit fournir :

- Un (1) broyeur à boulets de table.
- Six (6) bocaux de 10 mL en acier inoxydable.
- Quatre (4) éléments de sécurité pour les postes de broyage vides.
- Une (1) clé à bocal.
- 50 joints pour les bocaux de broyage de 10 mL.
- Une (1) trousse cryogénique pour refroidir les bocaux de broyage à l'azote liquide.
- Un (1) manuel d'instructions (copie papier ou électronique).
- Les câbles nécessaires à la mise en place du broyeur.
- Une garantie d'un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre.

3.3. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Le broyeur à boulets de table qui sera acheté sera localisé au LSP situé au 1800 chemin Walkley. Les facilités disposent de conditions environnementales contrôlées en termes de température et d'humidité afin de maximiser la performance du broyeur.

3.4. Méthode et source d'acceptation

Le travail sera jugé acceptable une fois que la livraison sera complétée.

3.5. Exigences en matière de rapports

S.O.

3.6. Procédures de contrôle de la gestion des projets

S.O.

4. INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

4.1. Obligations du Canada

Notre laboratoire a l'obligation de préparer le site pour la livraison du broyeur. Cela peut inclure l'ajout ou la modification des installations existantes telles que la prise électrique ou l'extracteur de fumée. Ces modifications de nos installations ne font pas partie du présent contrat.

4.2. Obligations de l'entrepreneur

- Le titre de propriété de l'équipement et du mobilier imputé au présent contrat est dévolu au Canada sur paiement des montants facturés et doit le rester à tout moment.
- Pour chaque élément d'équipement/d'ameublement acheté, l'entrepreneur doit enregistrer le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l'équipement optionnel, le fournisseur et le prix et transmettre ces informations au responsable du projet.
- L'entrepreneur doit indiquer sur l'étiquette que tout l'équipement/le mobilier appartient au Canada.
- Nonobstant le fait que l'équipement et le mobilier en vertu du présent contrat sont dévolus au Canada, l'équipement et le mobilier doivent demeurer sous la surveillance de l'entrepreneur jusqu'à ce que le responsable du projet donne des instructions pour leur livraison. Pendant cette période, l'entrepreneur doit prendre soin de l'équipement et de du mobilier de façon raisonnable et appropriée.

4.3. Lieu de travail, site de travail et point de livraison

Le broyeur qui sera acquis sera localisé au LSP situé au 1800 chemin Walkley. Les facilités disposent d'un quai de chargement pour faciliter la livraison.

4.4. Langue de travail

NA.

4.5. Frais de déplacement et de subsistance

NA

5. CALENDRIER DU PROJET

5.1. Calendrier et estimation du niveau d'effort (structure de répartition des tâches)

NA

6. DOCUMENTS PERTINENTS ET GLOSSAIRE

6.1. Documents pertinents

S.O.

6.2. Termes, acronymes et glossaires pertinents

LSP : Laboratoire de sécurité des produits

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN :

Non applicable. Livraison seulement

1. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par Santé Canada/Agence de la santé publique ou la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Cela ne s'applique pas au personnel des entrepreneurs qui voyagent depuis les États-Unis. Le personnel de l'entrepreneur sera escorté en tout temps par des employés de Santé Canada pendant leur visite à nos installations.

2. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des

établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada/Agence de la santé publique.